

RÉUNION DU 24 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 18 septembre 2025

Affichage : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-huit septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie, MOUCHEL Paul-Albert.

Absents excusés : LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Philippe ROINÉ), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Laurent BASNIER).

Secrétaire de séance : PRUNIER Laure

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 2 juillet 2025, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029,
- Fixation du tarif de vente d'une parcelle sur la zone d'activités des « Chèvres ».

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DE LA « CARRIÈRE DU ROULE », AINSI QUE L'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE MATÉRIAUX ET LE DÉFRICHEMENT D'UNE PARTIE DES TERRAINS SUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

L'assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet.

PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL À DURÉE DÉTERMINÉE ET À TEMPS NON-COMPLET

Monsieur le Maire expose que l'accroissement de la fréquentation du centre de loisirs implique le recrutement d'un agent supplémentaire afin de répondre aux exigences en termes d'encadrement. Le poste concerne le centre de loisirs, afin d'y travailler les mercredis de l'année scolaire et certains jours de centre de loisirs des vacances.

L'assemblée, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet (10h / 35h) pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 31 juillet 2026.

SCOLAIRE : CONVENTION PISCINE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée par la Mairie de Cherbourg-en-Cotentin et relative à l'utilisation de ses piscines durant l'année scolaire 2025 / 2026. Le coût pour la Commune est de 80 euros par créneau pour une classe, et 160 euros si deux classes sont accueillies simultanément sur le même créneau.

PLAN LOCAL D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRE

Les membres du conseil municipal ont reçu le dossier de Plan Local d'Urbanisme Infracommunautaire. Divers points sont exposés sans que le conseil ne s'y oppose.

Ensuite les Orientations d'Aménagement Partagées sont discutées, la question se pose sur le souhait ou non d'imposer une plus grande densité dans les nouvelles zones à urbaniser, notamment celle du Bourg. Actuellement, pour les communes comme Martinvast et Tollevast, il est imposé un minimum de 20 maisons à l'hectare, contre 16 dans les communes de Couville, Hardinvast, Sideville, Teurthéville-Hague et Virandeville, et 12 à Saint-Martin le Gréard et Nouainville. Cela impliquerait plus de maisons accolées, de maisons à étages et de logements collectifs.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de valider le dossier tel qu'il est proposé, sans modifier la contrainte de densité, tout en précisant, qu'il s'agit d'un minimum, et que rien n'empêche la commune de densifier plus sur les secteurs lui appartenant.

Concernant l'avancement de l'étude, Stéphane BARBÉ informe l'assemblée que l'adoption du projet en conseil communautaire aura lieu le 13 novembre et que l'adoption du PLUI devrait intervenir en début 2027.

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ADRESSAGE

Lors de la réunion du 2 juillet 2025, le lancement du projet d'établissement d'un plan d'adressage de la commune a été lancé. La première réunion s'est tenue en mairie le jeudi 18 septembre.

Afin de continuer à travailler sur ce sujet et à mener à bien ce projet, il convient de constituer une commission pour participer aux réunions. Celles-ci auraient lieu les mardis après-midi de 14h à 16h. La prochaine aura lieu le 7 octobre.

Les membres du conseil municipal volontaires pour participer à ce projet sont : Martine HAMON, Laurent BASNIER, Laure PRUNIER et Chantal TRAVERS.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

La CTG est un document cadre permettant l'obtention de financement complémentaire au titre du « Bonus Territoire », de développer une stratégie globale co-définie au travers des postes de chargés de coopération et de planifier des développements sur le territoire afin d'anticiper la mobilisation des fonds par la CAF.

La CTG 2020-2024 a contribué à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services en direction des familles du Cotentin. Elle était structurée autour de deux enjeux : d'une part, créer les conditions favorables au développement équilibré des services au territoire et d'autre part, structurer et pérenniser le partenariat existant. Cette CTG a permis d'identifier un socle commun de services à l'échelle de la communauté d'agglomération et de formaliser une grille de lecture partagée en matière de service aux familles.

La Convention Territoriale Globale 2025-2029 constitue une référence commune pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération fixant des grands axes dans lesquelles les communes pourront intégrer de nouveaux projets par voie d'avenant. Elle sera le lien entre des besoins identifiés et l'expression d'une volonté politique d'y répondre permettant le déploiement d'actions opérationnelles partagées sur les thématiques suivantes :

- Grandir et s'épanouir : la Petite Enfance

- Grandir, s'épanouir et accéder à l'autonomie : l'Enfance 3-10 ans
- Grandir, s'épanouir et accéder à l'autonomie : la jeunesse 11-18 ans
- Faciliter le bien-vivre des familles du territoire
- Le handicap – l'Inclusion
- L'attractivité des métiers
- L'accès aux droits
- Axe transversal – Animer et fédérer

Le conseil municipal de la commune de Tollevast, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche et la Communauté d'agglomération du Cotentin la convention territoriale globale pour la période 2025-2029.

- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

TRAVAUX EXTENSION GARDERIE

Les travaux de doublage intérieur sont en cours, les fondations du local extérieur de rangement sont coulées, et celui-ci devrait prochainement sortir de terre. La livraison du bâtiment est maintenue en semaine 50.

Concernant les travaux supplémentaires relatifs au local jeunes, la subvention dans le cadre du Fonds LEADER est en bonne voie, le projet a été reçu avec une note de 18/20. Il reste à finaliser le projet pour se maintenir au plafond de la subvention, qui est de 40.000 Euros. Un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération est également accepté pour 15.000 Euros, ce qui laisse un reste-à-charge d'environ 23.000 Euros pour la mairie, si le surcoût des travaux se maintient à 78.000 Euros.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Élections municipales : Stéphane BARBÉ informe l'assemblée que les dates des élections municipales sont fixées. Elles se tiendront le 15 et 22 mars 2026.
- Nettoyage du cimetière : La date est fixée au 25 octobre, rendez-vous est donné devant la mairie à 9h.
- Repas des seniors : Le repas des seniors aura lieu le dimanche 16 novembre à la salle polyvalente.
- Menuiseries des vestiaires du stade : Les travaux ont été réalisés par l'entreprise « Travers Menuiserie » et sont terminés.
- Gens du voyage : Une communauté de gens du voyage s'est installée début septembre sur le terrain annexe du stade, avec une vingtaine de caravanes. Ils sont restés une semaine et sont partis en laissant les lieux en bon état.
- La prochaine réunion aura lieu le mercredi 19 novembre 2025.

Fin de la séance : 22h50